



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations décrites sont exactes et justifiées,

1°) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil municipal déclare à l’unanimité que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part et l’approuve.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D12-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, un président spécifique a été nommé par l'ensemble du Conseil municipal pour animer la présentation et le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GUILLARD, adjoint délégué aux affaires financières et au budget, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	786 277.08 €
Recettes de l'exercice :	850 214.87 €
Résultat de l'exercice :	63 937.79 €
Excédent 2022 :	113 421.76 €
Résultat de clôture :	177 359.55 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	143 507.14 €
Recettes de l'exercice :	253 637.76 €
Résultat de l'exercice :	110 130.62 €
Déficit 2022 :	- 58 993.78 €
Résultat de clôture :	51 136.84 €

Restes à réaliser :

Dépenses :

450.00 € au compte 204182 « Bâtiments et installations »

662.40 € au compte 2132 « Bâtiments privés »

23 984.28 € au compte 2152 « Installations de voirie »

9 176.94 € au compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers »

Total des RAR en dépenses : 34 273.62 €

Recettes :

730.00 € au compte 1348 « Autres »

9 354.34 € au compte 13461 « DETR »

Total des RAR en recettes : 10 084.34 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

4/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2023,

Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d’exploitation de 228 496.39 €,

Statue sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2023 et décide à l’unanimité de son affectation au budget primitif 2024 comme suit :

- 51 136.84 € au compte R 001 de la section d’investissement,
- 177 359.55 € au compte R 002 de la section de fonctionnement.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

5/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Considérant que, indépendamment des taux de taxes votés par la collectivité, la loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de 3.90 % des bases fiscales,

Considérant que, même à taux constants, les ressources fiscales de la collectivité vont donc être supérieures à celles de 2023 et lui permettront de faire face aux diverses augmentations qui impactent les finances communales,

Afin de ne pas augmenter davantage la pression fiscale,

Madame le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 31.85 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 23.52 %
- Taxe d’habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale (THS) : 18.57 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21.29 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Approuve la proposition de Madame le Maire,
- Décide de fixer les taux communaux pour l’année 2024 comme précisé ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l’état 1259 dûment complété et visé, ainsi qu’une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Sonia PAZOS-MONVOISIN

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D15-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Section de fonctionnement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 893 425.56 €.

Section d’investissement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 154 819.23 €.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, les membres du Conseil municipal décident d’adopter le budget primitif 2024 tel que présenté.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 AVR. 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

7/ APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT – EXERCICE BUDGETAIRE 2024

La nomenclature M57, adoptée par la collectivité en 2023, donne la possibilité pour Madame le Maire, si l’assemblée délibérante l’y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d’une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permet notamment d’amender la répartition des crédits, dès que le besoin apparaît, afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

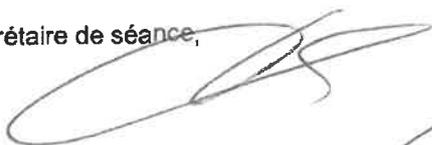
En cas de mise en place, Madame le Maire sera tenue d’informer l’assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la séance de Conseil municipal suivante, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l’article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal, pour l’exercice 2024 du budget principal de la commune :

- autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l’occasion du budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document s’y rapportant.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,




Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D17-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS – ANNEE 2024

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal vote l’attribution des subventions suivantes aux associations, sous réserve qu’elles fournissent une demande motivée, un bilan des comptes 2023 et un budget prévisionnel 2024 :

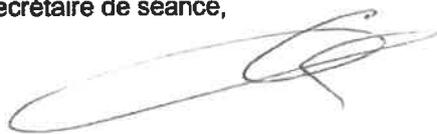
ASSOCIATIONS/STRUCTURES	Subvention 2024
Les Ecoles Buissonnières (subvention et participation aux colis de Noël)	250 €
École de Musique de ST FLORENT-SUR-CHER (<i>sous réserve que des enfants de Civray soient adhérents</i>)	100 €
Amis de la Bibliothèque du Cher	150 €
Association TGV Grand Centre Auvergne	50 €
FSE du collège de Saint-Florent-sur-Cher	615 €
Croix-Rouge	100 €
Association « Chats libres St Flo »	50 €
Fondation du Patrimoine (200 € pour une commune de – 3000 hab.)	200 €
RASED	93.59 €
Comité de Jumelage	275 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost	100 €
MFR CHAINGY	50 €
FACILAVIE	50 €

La dépense est prévue au budget primitif 2024, l’enveloppe maximale autorisée pour les subventions ayant été fixée à 2500 € pour les associations et 200 € pour le RASED.

La subvention destinée au CCAS de Civray est fixée à 5 000 € pour l'année 2024.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

9/ PASSAGE EN LED DE L’ECLAIRAGE PUBLIC D’ENTREVINS ET DU BARILLON (PLAN REVE) – ACCORD SUR LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ETABLI PAR LE SDE 18

La commune envisage le passage en LED de l’éclairage public d’Entrevins et du Barillon.

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d’Energie du Cher (SDE 18), à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d’autoriser Madame le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d’éclairage public présentés par le SDE 18.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune
Entrevins/le Barillon	Passage en LED	42 578.25 €	21 289.13 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.5212-26,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Cher,

Vu la délibération de la commune en date du 24 novembre 2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal décide :

- d’approuver le plan de financement tel qu’établi par le SDE 18,

- d'autoriser Madame le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18,
- d'inscrire les crédits afférents au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D19-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

10/ APPROBATION DES RAPPORTS D’ACTIVITES ANNUELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER – ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement collectif pour l’exercice 2022 de FerCher ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement non collectif pour l’exercice 2022 de FerCher ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour l’exercice 2022 de FerCher ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel d’activité pour l’exercice 2022 de FerCher ;

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal prend acte et approuve les rapports annuels de la Communauté de communes FerCher pour l’exercice 2022.

A Civray, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D20-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le : 09/04/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 9
Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

21/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Laurence BILLAUD, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Romain LEDET.

Pouvoirs : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Xavier FEUILLET à Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Romain LEDET à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Philippe GUILLARD a été désigné secrétaire de séance.

11/ DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L’INCENDIE – CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER POUR LE CONTROLE DES POINTS D’EAU INCENDIE

La Défense Extérieure Contre l’Incendie (DECI) relève de la responsabilité communale. Le Maire doit s’assurer de l’existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l’incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d’eau destinés à cet usage. Un contrôle des points d’eau incendie doit être effectué régulièrement. Le contrôle visuel est effectué une fois par an par les sapeurs-pompiers. Le contrôle de débit et pression doit être réalisé tous les 3 ans.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes FerCher en date du 21 février 2024 autorisant son président à rédiger et signer une convention de mutualisation de service pour le contrôle des points d’eau incendie avec chaque commune membre,

Considérant que le SDIS n’assure plus cette mission de contrôle,

Considérant que la Communauté de communes FerCher est compétente en matière d’eau potable et dispose des moyens techniques permettant d’effectuer le contrôle des points d’eau incendie,

Considérant que l’EPCI propose de fournir gracieusement cette prestation à l’intégralité des communes membres, à l’instar de la commune de Saint-Florent-sur-Cher, après signature de la convention de mutualisation de service pour le contrôle de débit et pression des PEI,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent le projet de convention et son annexe proposés par le Communauté de communes FerCher pour le contrôle des points d’eau incendie,
- Autorisent Madame le Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,



A Civray, le 5 avril 2024

Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Accusé de réception en préfecture
018-211800669-20240405-D21-2024-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024